

**BATLA MINERALS**

610, Voie Denis Papin  
83700 Saint-Raphaël

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 mars 2022

Le 28 juillet 2022

## BATLA MINERALS

Exercice clos le 31 mars 2022

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société Batla Minerals

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Batla Minerals relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Note intitulée « Changement de référentiel » de l'annexe des comptes consolidés relative au changement de méthode comptable du fait de l'application du règlement ANC 2020-01.
- Note 23 intitulée « Evènements post clôture » de l'annexe des comptes consolidés relative à la fin du contrat d'exploitation détenu par la filiale Alluvial dans la Mine de Letseng au Lesotho.

#### BDO PARIS

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France  
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris  
RCS Paris B 480 307 131 00056 - Code APE 6920Z  
SAS au capital de 3 000 000 euros - TVA intracommunautaire FR82480307131

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**


Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 28 juillet 2022

DocuSigned by:  
  
5D1362FD90E342C...

**BDO PARIS**  
Représenté par Audrey LEROY  
*Commissaire aux comptes*

BATLA MINERALS SA

COMPTES CONSOLIDES

—

31 MARS 2022

# COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2022

(en milliers d'euros)

	mars-22	mars-21
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Immobilisations incorporelles	414	387
Immobilisations corporelles	906	1 387
Immobilisations financières	7 503	7 320
Titres mis en équivalence		
<b>Total de l'Actif Immobilisé</b>	<b>8 823</b>	<b>9 093</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Stocks et en-cours	597	1 013
Créances clients	2 141	1 283
Autres créances	485	362
Actifs d'impôts différés	135	186
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 712	2 368
Charges constatées d'avance	22	53
<b>Total de l'Actif Circulant</b>	<b>7 092</b>	<b>5 265</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15 915</b>	<b>14 358</b>
	mars-22	mars-21
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	53	53
Prime d'émission	16 796	16 796
Réserves consolidées	-190	421
Ecart de conversion	-2 904	-3 301
Résultat Consolidé	747	-610
<b>Capitaux Propres</b>	<b>14 502</b>	<b>13 359</b>
Intérêts hors groupe		
Résultat hors groupe		
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions	492	438
<b>Total des Provisions pour Risques &amp; Charges</b>	<b>492</b>	<b>438</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières	1	0
Fournisseurs et comptes rattachés	417	312
Dettes fiscales et sociales	244	129
Passifs d'impôts différés	133	117
Autres dettes	125	3
<b>Total du Passif Exigible</b>	<b>921</b>	<b>561</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15 915</b>	<b>14 358</b>

# COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2022

(en milliers d'euros)

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>6 381</b>	<b>3 777</b>
Chiffre d'affaires	6 555	3 747
Autres produits d'exploitation	-174	30
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5 542</b>	<b>4 884</b>
Autres achats et charges externes	2 988	2 764
Impôts, taxes	0	0
Charges de personnel	1 886	1 307
Dotations aux amortissements	667	813
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation	0	0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>839</b>	<b>-1 107</b>
Produits financiers	387	146
Charges financières	103	16
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>284</b>	<b>130</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 123</b>	<b>-977</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>45</b>	<b>166</b>
Impôts	421	-201
Amort & Prov des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>747</b>	<b>-610</b>
Résultats minoritaires		
<b>RESULTAT GROUPE</b>	<b>747</b>	<b>-610</b>
Résultat net par action en euros	0,14	-0,11

## **Tableaux de Flux de trésorerie et Tableau de variation de capitaux propres**

Il convient de rappeler que, selon le référentiel comptable français, les comptes consolidés comprennent des états de synthèse et une annexe, qui forment un tout indissociable. Pour les groupes industriels et commerciaux, les états de synthèse consolidés comprennent un bilan et un compte de résultat. À la différence des normes IFRS, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres continuent d'être considérés comme des informations à inclure dans l'annexe, et non comme un état financier primaire.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
En K€	mars-22	mars-21
<i>Résultat net</i>	747	-610
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Dotation aux amortissements et provisions	619	223
Amortissement des écarts d'acquisition		
Mise en équivalence		
Résultat de cession	-45	92
Impôts différés		
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		
Plus value sur cession d'actifs		
<i>Capacité d'autofinancement</i>	1 321	-295
+/- Variation nette du BFR d'exploitation *	-143	-570
+/- Variation nette du BFR hors exploitation *		
Impôt décaissé	183	-215
<b><i>Flux de trésorerie liés générés par l'activité</i></b>	<b>1 361</b>	<b>-1 080</b>
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-385	-16
- Acquisitions d'immobilisations financières	-120	-6 087
+ Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	326	461
+ Cession ou réduction d'actifs financiers	73	
+ Produit des cessions immobilisations		
+/- Variations de périmètre		-1
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i></b>	<b>-105</b>	<b>-5 643</b>
- Dividendes versés aux actionnaires		
+ Augmentation de capital		
+/- Variation des écarts de conversion		
+/- Variation des emprunts		
+/- Variation des autres dettes financières		
<b><i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Incidence des variations de taux de change</i>	88	133
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 344</b>	<b>-6 590</b>
<b>Trésorerie en début d'exercice</b>	<b>2 368</b>	<b>8 957</b>
<b>Trésorerie en fin d'exercice</b>	<b>3 712</b>	<b>2 368</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022

	<b>Capital</b>	<b>Prime</b>	<b>Réserves</b>	<b>Ecart Conv.</b>	<b>Résultat</b>	<b>TOTAL</b>
<b>mars-20</b>	<b>53</b>	<b>16 796</b>	<b>-953</b>	<b>-3 944</b>	<b>1 374</b>	<b>13 326</b>
Affectation			1 374		-1 374	0
Augmentation Capital						0
Variation des taux de change				-32		-32
Distribution						0
Autres mouvements						0
Impacts de change des investissements nets à l'étranger				829		829
Variation de périmètre				-154		-154
Résultat de la période					-610	-610
<b>mars-21</b>	<b>53</b>	<b>16 796</b>	<b>421</b>	<b>-3 301</b>	<b>-610</b>	<b>13 359</b>
Affectation			-610		610	0
Augmentation Capital						0
Variation des taux de change				13		13
Distribution						0
Autres mouvements						0
Impacts de change des investissements nets à l'étranger				383		383
Variation de périmètre						0
Résultat de la période					747	747
<b>mars-22</b>	<b>53</b>	<b>16 796</b>	<b>-190</b>	<b>-2 905</b>	<b>747</b>	<b>14 502</b>

## **REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 mars 2022, sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Les comptes consolidés de BATLA MINERALS SA sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et en conformité avec le règlement ANC 2020.01 relatif à la réécriture du plan comptable général ainsi que les règlements ultérieurs venant le modifier.

## **CHANGEMENT DE REFERENTIEL**

Les groupes qui présentent des comptes consolidés à partir du 1er Janvier 2021, doivent appliquer le nouveau règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

La société BATLA a intégré ce nouveau référentiel pour la présentation de ses comptes consolidés au 31-03-2022. Cette application n'a eu aucune incidence sur les règles et méthodes comptables, ni sur la présentation des états financiers consolidés.

## **INFORMATIONS RELATIVES AUX METHODES ET AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### Méthode de consolidation :

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon exclusive et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif du groupe est supérieur à 50 % sont intégrées globalement (IG). Cette méthode de consolidation a été appliquée pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon conjointes et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif est égal à 50 % sont intégrées proportionnellement (IP).

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés pour lesquels le groupe dispose d'une influence notable dans la gestion sans atteindre un pourcentage de détention ou de contrôle effectif au moins égal à 50 % sont mis en équivalence (MEE).

Il est rappelé que, dans le cadre du respect de la législation Sud Africaine, le groupe est dans l'obligation de créer des structures juridiques en association avec le "Black Economic Empowerment" lesquelles auront pour seules finalité d'être propriétaire des droits miniers dont l'exploitation sera concédée au Groupe. Ces entités sont consolidées uniquement lorsque le groupe détient le contrôle en droit ou en fait de l'entité et/ou lorsque le groupe assume l'intégralité des risques financiers y afférents. Dans le cas contraire, ces entités sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

## Périmètre de consolidation :

Sociétés	Informations	% intérêts	Méthode de consolidation
BATLA MINERALS	Société anonyme de droit français au capital de 53 500 euros, immatriculée au registre du commerce des sociétés de BEZIERS sous le numéro 493056162 ayant son siège social Immeuble le Solar 1, ZAE Le Monestié, 3 Avenue de l'Occitanie 34760 BOUJAN sur LIBRON	N/A	Mère
EL NINO MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 600 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2001/019313/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 <sup>nd</sup> floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
ALLUVIAL VENTURES	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2002/394 ayant son siège social c/o Moors Rowland, 15 United Nations Road, Meseru LESOTHO.	100.00%	Globale
DRUID EXPLORATION	Société de droit sud africain constituée sous forme de « close corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 1995/005983/07 ayant son siège social à 44 Constantia road, 7800 WINBERG.	100.00%	Globale
SKIP FAST FOODS	Société de droit sud africain constituée sous forme de « private corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 2001/048323/23 ayant son siège social à NBS Building, Jone streer, 8301 KIMBERLY.	100.00%	Globale
BATLA RESOURCES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/010446/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 <sup>nd</sup> floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	MEE
BATLA INVESTMENTS HOLDING	Société de droit mauricien, au capital de 100 euros immatriculée sous le numéro 090977 C1/GBL ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius.	100.00%	Globale
TORO DIAMONDS	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2009/1044 ayant son siège social PO Box 12508 Maseru 100 LESOTHO	100.00%	Globale
ELSANA QUARY	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 240 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/022382/07 ayant son siège social PO Box 298, Porteville 6810.	26%	MEE
KOLO HOLDING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2011/608, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	75.00 %	Globale
RESKOL DIAMOND MINING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2010/1393, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	60.00 %	Globale

## **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Les droits miniers attribués à la société Reskol sont arrivés à expiration le 4 Juillet 2021. Le gouvernement local du Lesotho n'a pas encore acté le renouvellement de ces droits. Néanmoins, une action en justice engagée par le groupe est en cours afin de faire réviser cette position.

## **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

### POINTS SPECIFIQUES

Les sociétés du sous-groupe EL NINO MINING présentant leurs comptes selon le format sud-africain, et les sociétés du sous-groupe BATLA INVESTMENTS HOLDING selon le format mauricien, ces états financiers ont été retraités afin de respecter le format des états financiers français. Les états financiers sud-africains ont été retraités dans la mesure où les principes comptables seraient différents de ceux admis selon les principes comptables français.

### ECART D'ACQUISITION – ECART D'EVALUATION

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés lors de l'acquisition.

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective. Le groupe doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle. »

Le groupe a estimé que les écarts d'acquisition étaient à durée de vie indéfinie. De ce fait, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1er avril 2016 et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe a prévu l'utilisation de la méthode de la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et de la méthode de la juste valeur nette des coûts de cession (approche qui consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations).

En pratique le Groupe réalise les tests de dépréciation en commençant systématiquement par calculer la valeur d'utilité (flux futurs de trésorerie actualisés). Dans la mesure où la valeur calculée est supérieure à la valeur comptable des actifs testés, le calcul de la juste valeur nette des coûts de cession n'est pas effectué.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

---

- Lors de l'acquisition de la société ALLUVIAL VENTURES, la société a identifié un élément d'actif incorporel correspondant aux avantages économiques futurs que permettra de dégager l'exploitation du contrat de sous-traitance de criblage de la mine de diamants du Lesotho.

La valorisation de cet incorporel (30 000 000 ZAR) a été réalisée à l'origine sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et selon les hypothèses suivantes :

- Durée : 5 ans
- Taux d'actualisation : 12 %
- Taux d'inflation : 10 % (hors fuel – 15 % fuel)
- Taux d'impôt : 34,75 %

Ce contrat a été amorti initialement sur une durée de 5 ans qui correspondait à une estimation de la durée d'exploitation probable à l'origine de ce contrat. Ce contrat est intégralement amorti à la clôture de l'exercice.

### Frais de recherche, de développement et de prospection miniers

Les frais de recherche, développement et prospection miniers sont comptabilisés en charge dans la mesure où ces frais sont considérés comme des frais de recherche et prospection initiaux. Toutefois, dès obtention des droits de prospection, les frais de prospection sont immobilisés dans la mesure où il existe des perspectives sérieuses de mise en extraction rentable

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

---

Tant que la prospection se fait conformément aux hypothèses de départ, aucune dépréciation n'est constatée. Dans le cas inverse :

- un test de dépréciation est mis en place afin de s'assurer que la comptabilisation à l'actif de ces frais préparatoires ne rendra pas le coût d'entrée des futures immobilisations (en cas de découverte conduisant à une exploitation) supérieur à leur valeur actuelle estimée ;
- en cas d'insuccès, ces frais sont comptabilisés en charges.

En cas de découverte conduisant à une exploitation, les travaux de prospection sont incorporés dans le coût de production des immobilisations corporelles, ces frais préparatoires étant nécessaires à la mise en service de l'immobilisation conformément à l'utilisation attendue de la direction.

Le plan d'amortissement est différé jusqu'au terme de la prospection et sont ensuite amortis sur la durée de l'exploitation.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

---

L'actif immobilisé corporel est principalement composé de machines outils et de matériel de terrassement servant à l'exploitation des carrières. Le coût d'entrée des immobilisations dans l'actif immobilisé du Groupe est constitué de leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé selon le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée de vie d'utilisation des biens. Les durées appliquées se décomposent de la façon suivante :

♦ Outillages	5 ans
♦ Agencements	6 ans
♦ Engins de chantier	5 ans
♦ Engins de terrassement	3 ans
♦ Mobiliers	3 ans

Les biens acquis en crédit-bail sont inscrits à l'actif du bilan et les emprunts correspondants sont repris au passif dans les dettes financières. Corrélativement les redevances sont annulées et la charge financière liée au financement ainsi que les dotations aux amortissements conformes aux méthodes du Groupe, sont constatées.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

---

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées et des autres immobilisations financières figurant au bilan sont constituées par leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres immobilisés correspond à la valeur d'utilité pour le Groupe ; celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité.

### EN-COURS DE PRODUCTION

---



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

---

Les en cours de production sont valorisés au coût de revient de la tonne de roches alluvionnaires traitées ou de minerais. Dans le cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, c'est le prix de vente qui est retenu dans le cadre de la valorisation des en cours de fin d'année.

### CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

---

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

### VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

---

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable.

### PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

---

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

### RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET INDEMNITES DE DEPART

---

Aucune provision pour retraites n'est comptabilisée dans la mesure où celle-ci ne s'applique pas aux salariés du groupe. Toutefois une provision pour rupture de contrat est provisionnée afin de tenir compte des obligations sociales sud-africaines et du Lesotho.

### CHIFFRES D'AFFAIRES

---

Le chiffre d'affaires est constitué :

- de la facturation de travaux de sous-traitance de traitement et terrassement de roches alluvionnaires et autres pour extraire des diamants pour le compte du propriétaire d'une carrière située au LESOTHO et en Afrique du Sud.
- De la vente de minerais.
- De Prestations de services.

### PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### IMPOTS SOCIETE

---

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

---

L'impôt est calculé pour chaque entité du groupe en fonction de la législation en vigueur dans chaque pays concerné. Les principaux taux d'impôt sont les suivants :

<b>Année</b>	<b>Pays</b>	<b>libellé</b>	<b>Taux</b>
2021	France	Impôt société	28%
	Afrique du Sud	Impôt société	28%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	20%
	Lesotho	Impôt société	25%
	Maurice	Impôt société	15%
2022	France	Impôt société	26,50%
	Afrique du Sud	Impôt société	28%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	20%
	Lesotho	Impôt société	25%
	Maurice	Impôt société	15%

### OPERATIONS RECIPROQUES

Les soldes réciproques, les opérations réalisées entre sociétés du Groupe, sont éliminés. D'autre part, les distributions de dividendes et les résultats de cession d'actifs entre sociétés du Groupe sont également éliminés.

### OPERATIONS EN DEVISES

Les états financiers des sociétés étrangères font l'objet d'une conversion en euros selon le principe du taux de clôture pour le bilan ; le compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis quant à eux au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les taux utilisés ZAR / Euros sont les suivants :

<b>Date</b>	<b>Taux moyen annuel</b>	<b>Taux de clôture</b>
mars-17	0,064795	0,070223
mars-18	0,065795	0,068395
mars-19	0,063012	0,061557
mars-20	0,060874	0,050807
mars-21	0,052532	0,057693
mars-22	0,057937	0,061805

Conformément au règlement ANC 2020-01, les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la cession ou

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

---

la liquidation de cet investissement net, date à laquelle elles sont inscrites en compte de résultat.

### IMPOSITIONS DIFFEREES

---

Les impôts différés résultant des décalages temporaires d'impositions ou de déductions sont calculés selon la méthode du report variable sur la totalité des différences temporaires existant dans les comptes individuels ou provenant des retraitements de consolidation ou des éliminations de résultats internes. Celles-ci apparaissent dès lors que la valeur d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les impositions différées sont calculées au niveau de chaque société. Un impôt différé actif net n'est constaté que dans la mesure où sa récupération est confirmée par des prévisions de bénéfices futurs à la date de clôture. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition à la date de clôture, selon la fiscalité en vigueur dans le pays d'origine. Les impôts différés de clôture sont calculés à partir du dernier taux d'imposition connu.

### RETRAITEMENTS DES ECRITURES DE NATURE FISCALE

---

Afin de ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée, comme notamment les reprises de subventions d'investissements, la constitution ou la reprise d'amortissements dérogatoires, la constitution ou la reprise de provisions réglementées est annulée.

### INTERETS MINORITAIRES

---

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part des associés extérieurs au Groupe BATLA MINERALS dans le résultat et les capitaux propres consolidés. Cette quote-part est déterminée sur la base du pourcentage d'intérêts effectivement détenu à la clôture.

Il est à noter que les pertes revenant aux minoritaires sont déduites des intérêts majoritaires dans la mesure où les associés ou actionnaires minoritaires n'ont pas l'obligation formelle de combler les pertes. Si, ultérieurement, le groupe réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires seront alors crédités de tous les profits jusqu'à hauteur des pertes minoritaires imputées.

## **DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN**

### NOTE 1 : ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS & IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

---

Ecarts d'acquisitions positifs :

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-22	mars-21
Ecart acquisition	2 076	2 076	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 076</b>	<b>2 076</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

VB	ECART ACQUISITION	TOTAL
<i>Ouverture</i>	1 942	1 942
Augmentations		0
Diminutions		0
Var périmètre		0
Effets devises	133	133
Autres		
<b>Clôture</b>	<b>2 076</b>	<b>2 076</b>

AMORTISSEMENTS	ECART ACQUISITION	TOTAL
<i>Ouverture</i>	1 942	1 942
dotations		0
Reprises		0
Var périmètre		
Effets devises	133	133
<b>Clôture</b>	<b>2 076</b>	<b>2 076</b>

	Valeurs Brutes	Amortissements	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
EL NINO MINING	73	73	0	0
ALLUVIAL VENTURES	191	191	0	0
DRUID & SKIP	1 812	1 812	0	0
BATLA RIVIERA INVESTMENTS			0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 076</b>	<b>2 076</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

## Autres Immobilisations Incorporelles :

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Contrats commerciaux	1 854	1 854	0	0
Frais de prospection	414		414	387
<b>TOTAL</b>	<b>2 268</b>	<b>1 854</b>	<b>414</b>	<b>387</b>

VB	Concessions, droits	Contrats commerciaux	Frais de prospection	TOTAL
<i>Ouverture</i>		1 731	387	2 117
Augmentations				
Diminutions				
Var périmètre				
Effets devises		123	28	
Autres				
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>1 854</b>	<b>414</b>	<b>2 117</b>

AMORTISSEMENTS	Concessions, droits	Contrats commerciaux	Frais de prospection	TOTAL
<i>Ouverture</i>		1 731		1 731
dotations				
Reprises				
Var périmètre				
Effets devises		123		123
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>1 854</b>	<b>0</b>	<b>1 854</b>

## NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

VB	Terrains	Constructions	Construction	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Ouverture			29	927	4 983		5 939
reclassement ouverture							0
							0
Augmentations				72	313		385
Diminutions				-146	-379		-525
Mouvement périmètre							0
Reclassement /Mise au rebut							0
Effets devises et reclass			2	61	351		414
							0
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>914</b>	<b>5 268</b>		<b>6 213</b>

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	Terrains	Constructions	Construction	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
<i>Ouverture</i>			0	664	3 889	0	4 553
Reclassement							0
dotations				33	614		647
Reprises				-49	-195		-244
Mouvement périmètre							0
Reclassement/Mise au rebut							0
Effets devises				46	305		351
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>694</b>	<b>4 613</b>	<b>0</b>	<b>5 307</b>

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Titres de participation				
Créances sur titres de participation	2 066	751	1 314	1 251
Autres immobilisations financières	6 189	0	6 189	6 069
<b>TOTAL</b>	<b>8 254</b>	<b>751</b>	<b>7 503</b>	<b>7 320</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022

---

VARIATIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Autres immo financières	TOTAL
Ouverture	0	2 001	6 069	8 070
				0
Augmentations			120	120
Diminutions		-73		-73
Var perimetre *				0
Transfert				0
Effets devises		137		137
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>2 065</b>	<b>6 189</b>	<b>8 254</b>

PROVISIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Autres immo financières	TOTAL
Ouverture	0	750	0	750
Dotations		-49		-49
Reprises				0
Autres variations				0
Effets devises		50		50
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>751</b>	<b>0</b>	<b>751</b>

### NOTE 4 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

---

Pour tenir compte de l'engagement limité à la perte du capital versé lié au statut d'actionnaire minoritaire, il n'est pas constaté de perte au-delà du montant de la participation.

Toutefois, lorsque la société mère contribue en compte courant au financement de l'activité, les dépréciations constatées sur ces comptes courants sur la base d'impairment sont maintenues en consolidation.

Les données relatives aux sociétés mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous:

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

MISE EN EQUIVALENCE (K€)	BATLA RESSOURCES	ELSANA
Capitaux Propres retraités	0	0
Valeur des titres	0	0
Quote part du groupe	49%	26%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>En KZAR</i>		
Montant des capitaux propres sociaux	-17 189	-5 498
Résultat	-381	3 769
Total bilan	11 327	21 876
Chiffre d'affaires	1 665	35 030
<i>En K€</i>		
Montant des capitaux propres sociaux	-1 062	-340
Résultat	-22	218
Total bilan	700	1 352
Chiffre d'affaires	96	2 030

NOTE 5 : STOCKS

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Matières premières	44		44	323
En-cours de production	553		553	689
Marchandises				
<b>TOTAL STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>597</b>		<b>597</b>	<b>1 013</b>

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

	Valeurs Brutes	Dépréciation	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Clients	2 141		2 141	1 283
Sous total	2 141	0	2 141	1 283
Créances fiscales hors impôts différés	485		485	362
Créances sociales			0	0
Débiteurs divers	22		22	53
Sous total	507	0	507	416
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>2 648</b>	<b>0</b>	<b>2 648</b>	<b>1 699</b>

### NOTE 7 : ECHEANCIER DES CREANCES NETTES

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Clients	2 141		2 141
Créances fiscales hors impôts différés	485		485
Créances sociales	0		0
Débiteurs divers	22		22
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>2 648</b>	<b>0</b>	<b>2 648</b>

### NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'établit à 53 500 euros. Il est divisé en 5 350 000 actions de 0.01 euro chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

### NOTE 9 : PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

	Départ	réhabilitation	charges	risques	
<i>ouverture</i>	436	0		0	436
					0
dotations	22				22
Reprises					0
Reclassement					0
Var Per.					0
Effets devises	34				34
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>492</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>492</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

## NOTE 10 : ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS

Néant.

## NOTE 11 : DETTES FINANCIERES

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes financières diverses	2	
Découvert bancaire	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

## NOTE 12 : ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	0			0
Dettes financières diverses	2			2
Découvert bancaire	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
mars-22	2			2

## NOTE 13 : AUTRES DETTES EXIGIBLES

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Fournisseurs et comptes rattachés	417	312
Avances et acomptes reçus		
Sous total	417	312
Dettes sociales	46	45
Dettes fiscales hors impôts différés	198	87
Dettes diverses	125	
Produits constatés d'avance		
Sous total	369	132
<b>TOTAL</b>	<b>787</b>	<b>444</b>

**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

**NOTE 14 : CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

La ventilation géographique du chiffre d'affaires par composantes est la suivante :

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
- Afrique du Sud / Lesotho	6 555	3 747
- Reste du monde		
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6 555</b>	<b>3 747</b>

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Production immobilisée		
Production stockée	-174	30
Autres produits d'exploitation		
<b>TOTAL</b>	<b>-174</b>	<b>30</b>

**NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Autres produits de participation		
Gains de change	47	2
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	196	144
Reprises sur prov. et amort. financiers	145	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>387</b>	<b>146</b>
Dotation aux prov. & amort. financiers	96	
Intérêts et charges financiers	6	12
Pertes de change	1	1
Autres charges financières	0	3
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>103</b>	<b>16</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>284</b>	<b>130</b>

**NOTE 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs	326	49
Autres produits exceptionnels		74
Profit sur cession filiale		91
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>326</b>	<b>214</b>
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés	281	47
autres charges exceptionnelles		
Dotations de provisions exceptionnelles		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>281</b>	<b>47</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>45</b>	<b>166</b>

NOTE 17 : IMPOT SUR LES SOCIETES

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
Impôt société	-238	-14
Impôts différés	-67	
Retenue à la source	-116	215
<b>TOTAL</b>	<b>-421</b>	<b>201</b>

	mars-22 (12 mois)	mars-21 (12 mois)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 168</b>	<b>-811</b>
taux d'impôt retenu	26,50%	28,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>310</b>	<b>-227</b>
Impact des différences de taux d'imposition	20	30
Différences consolidation		13
Différences permanentes	8	-10
Impôts retenus à la source sur dividendes	117	-15
Amort et reprises Ecarts Acq° et Fonds de cce		
Déficits ne donnant pas lieu à Impôt diff actif	-25	7
Autres	-8	
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>421</b>	<b>-201</b>

NOTE 18 : IMPOTS DIFFERES

<b>IMPOTS DIFFERES</b>	<b>mars-22 (12 mois)</b>	<b>mars-21 (12 mois)</b>
<b>PASSIF</b>		
Décalage temporaire (Alluvial)	133	117
Décalage temporaire (Superkolong)		
Décalage temporaire (Autres)		
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>117</b>
<b>ACTIF</b>		
Décalage temporaire (ENM)	135	174
Décalage temporaire (Toro)		11
Deficit reportable (ENM)		
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>186</b>

<b>IMPOTS DIFFERES</b>	<b>mars-22 (12 mois)</b>	<b>mars-21 (12 mois)</b>
Impôts différés actif	135	186
Impôts différés passif	133	117
<b>Total Net</b>	<b>2</b>	<b>69</b>
Réévaluation des immobilisations	6	17
Amortissements accélérés	-142	-255
Ecart de change sur prêt intragpe		
Deficit reportable	138	307
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>69</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

<b>IMPOTS DIFFERES</b>	<b>mars-22 (12 mois)</b>	<b>TORO</b>	<b>El Nino</b>	<b>Aluvial</b>
Impôts différés actif	135		135	
Impôts différés passif	133			133
<b>Total Net</b>	<b>2</b>			
Provision restructuration				
Réévaluation des immobilisations	6			6
Amortissements accélérés	-142		-3	-139
Ecart de change sur prêt intragpe				
Deficit reportable	138		138	
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>135</b>	<b>-133</b>

### NOTE 19 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Exercice clos au 31 mars 2022 :	165 K€
Exercice clos au 31 mars 2021 :	173 K€
Exercice clos au 31 mars 2020 :	173 K€
Exercice clos au 31 mars 2019 :	179 K€

### NOTE 20 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles au 31 mars 2022 est présenté ci-dessous :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Dirigeants</b>	1	1
<b>Cadres</b>		
<b>Mise à disposition</b>		
<b>Employés</b>	107	114
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>115</b>

### NOTE 21 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

---

en €	Certification	Mission autre que la certification	Total
Batla Minerals + Consolidation	32 882		32 882
Alluvial	10 511		10 511
Druid	550		550
ENM	9 044		9 044
Skip	907		907
Batal Investment Holding	1 720		1 720
Reskol	1 730		1 730
Toro Diamonds	818		818
Kolo Holding	437		437
Elsana (Mise en equivalence)	1 706		1 706
Batla Resources (Mise en equivalence)	951		951
<b>Total</b>	<b>61 256</b>		<b>61 256</b>

### NOTE 22 : RESULTAT PAR ACTION

---

Le résultat par action est déterminé conformément à l'avis N° 27 de l'Ordre des Experts Comptables et correspond à la division du résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société BATLA MINERALS SA soit 5 350 000 actions.

### NOTE 23 : EVENEMENTS POST CLOTURE

---

Le Groupe BATLA, à travers sa filiale Alluvial, est titulaire du contrat d'exploitation dans la Mine de Letseng au Lesotho jusqu'en Juin 2022. L'activité opérationnelle se terminant à fin Juin 2022, les opérations d'évacuation du site et de liquidation se tiendront sur les mois de Juillet à Septembre 2022.

Le Groupe dispose néanmoins d'une trésorerie suffisante lui permettant de prospecter activement la signature de nouveaux contrats à l'aide de nouveaux investissements et la mise en place de nouvelles synergies.

Compte tenu de ces éléments, l'hypothèse de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause à la date d'arrêté des comptes 2022.

### NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

---

Néant.

### NOTE 25 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

---

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022

---

<b>Société</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>Prestation</b>	<b>Montant €</b>
SOORS Carlo	M. SOORS	Consulting	12 100

### Prêt à Metecho Holdings

En date du 3 Aout 2020, une convention de prêt a été signée entre BATLA MINERALS et la société METECHO HOLDINGS. Cette convention a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale le 15 Septembre 2020.

Cette société ne faisant pas partie du groupe, mais ayant néanmoins un associé majoritaire et administrateur commun présente un besoin de trésorerie pour des opérations d'investissement. La société BATLA MINERALS disposant de liquidités participe ainsi au financement de METECHO HOLDINGS, lui permettant de ce fait d'améliorer ses résultats financiers et ainsi favoriser le développement de ses activités.

Au 31 Mars 2022, le groupe détient une créance envers la société METECHO HOLDINGS qui se décompose comme suit :

- Prêt : 6 000 K€
- Intérêts à recevoir : 188 K€